

Table des matières

Préface	9
Introduction	11
Chapitre 1. Les tiers spécialisés chargés d'intervenir au sein d'une société en difficulté financière	13
Section 1. Les principes	13
A. La notion générale de mandataires de justice	13
B. La notion de praticien de la réorganisation	16
C. La notion de praticien de la liquidation	20
Section 2. Les différents mandataires de justice chargés d'intervenir au titre de mesures d'assistance et de prévention	21
A. Les mandataires de justice chargés d'intervenir au titre de mesures d'assistance et de prévention en dehors d'une procédure d'insolvabilité	22
1. Le médiateur d'entreprise	22
a. Origines de l'institution	22
b. Le rôle du médiateur d'entreprise	24
c. La désignation du médiateur d'entreprise	28
d. La fin de la mission du médiateur d'entreprise	35
2. Le praticien de la réorganisation désigné en cas d'ingouvernabilité ou de manquements graves et caractérisés du débiteur ou de ses organes mettant en péril la continuité de l'entreprise	36
a. Les principes	36
b. La désignation du praticien de la réorganisation	37
c. La mission du praticien de la réorganisation	41
3. L'administrateur provisoire désigné lorsqu'il existe des indices graves, précis et concordants que les conditions de la faillite sont réunies	45
B. Les mandataires de justice chargés d'intervenir au titre de mesures d'assistance et de prévention dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire	47
1. Les principes	47
2. Le mandataire de justice-assistant	48

3. L'administrateur provisoire désigné dans le cadre d'une procédure de réorganisation judiciaire en cas de fautes graves et caractérisées du débiteur ou de son organe de gestion	51
Section 3. Les recours contre la désignation des mandataires de justice	54
Section 4. La rémunération des mandataires de justice	58
Section 5. La responsabilité des praticiens de l'insolvabilité	63
Chapitre 2. Les tiers spécialisés chargés d'intervenir en cas de dysfonctionnement au sein des organes d'une société : l'administrateur provisoire de droit commun	65
Section 1. Les principes	65
Section 2. Les conditions de désignation d'un administrateur provisoire	66
A. L'urgence	66
B. Le provisoire	67
C. La subsidiarité	68
D. La proportionnalité	69
Section 3. La mission de l'administrateur provisoire	69
A. La substitution totale	69
B. La substitution délimitée	73
Section 4. La désignation de l'administrateur provisoire	74
Section 5. Les qualités requises pour être désigné administrateur provisoire	76
Section 6. La fin de la mission de l'administrateur provisoire	77
Section 7. La rémunération de l'administrateur provisoire	77
Section 8. La responsabilité de l'administrateur provisoire	80
Chapitre 3. La médiation	81
Section 1. Les principes généraux de la médiation	81
A. Séparer les personnes du problème	81
B. Chercher les intérêts derrière les positions	82

C. Générer des options en vue d'un gain mutuel	82
D. Utiliser des critères objectifs	83
Section 2. Les principes légaux de la médiation	83
A. Le champ d'application <i>ratione materiae</i> de la médiation	83
B. La clause de médiation	84
C. Le principe de la confidentialité	85
D. Le principe du volontaire	86
Section 3. Les différents types de médiation	87
A. La médiation extrajudiciaire	87
1. L'introduction du processus	87
2. Le protocole de médiation	87
3. L'accord de médiation	88
B. La médiation judiciaire	89
1. L'introduction du processus	89
a. <i>L'ouverture d'une médiation judiciaire à la demande des parties</i>	89
b. <i>L'ouverture d'une médiation judiciaire sur initiative du tribunal</i>	90
2. Le choix du médiateur	91
3. L'ordonnance de désignation du médiateur	92
4. La durée du processus de médiation	93
5. L'incidence de la médiation judiciaire sur la procédure en cours	93
6. Le déroulement de la médiation	94
a. <i>Si la médiation aboutit à un accord</i>	94
b. <i>Si la médiation n'aboutit pas à un accord complet</i>	94
Section 4. Les étapes du processus de médiation	94
A. La réunion préliminaire	94
B. La réunion d'installation	95
C. La médiation proprement dite	95
1. La phase de la narration	95
2. La phase d'identification des sujets et intérêts	96
3. La phase des options	96
4. La phase de négociation proprement dite sur la base de critères objectifs	96
5. La phase de décision	96